

## Compte-Rendu du Conseil Communautaire du 6 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 6 avril à dix-neuf heures et cinq minutes, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux de la mairie de l'Isle-Adam sous la présidence de Monsieur Roland GUICHARD.

M. Roland GUICHARD, Président

MM. Pierre BEMELS, Didier DAGONET, Jacques DELAUNE, Pierre-Edouard EON, Jean-Louis DELANNOY, Sébastien PONIATOWSKI, (Vice - Présidents)

Mmes et MM. Pierre TORCHON, Chantal VILLALARD, Claudine MORVAN, Alphonse PAGNON, Julita SALBERT, Michel VRAY, François DELAIS, Eliane GESRET, Jean-Pierre COURTOIS, Wilfrid BETTAN, Sandrine SAINT-DENIS, Alexandre DOHY, Patrice RENARD, Héléne DECHOUX, Eric LEGENS, Odile JOUSSET, Nicole DODRELLE, Michel MANCHET, Dominique MOURGET, Gérard SCHOLLA (Conseillers Communautaires)

### Etaient absents représentés :

Philippe VAN HYFTE donne pouvoir à Didier DAGONET  
Philippe LEBALLEUR donne pouvoir à Alphonse PAGNON  
Elodie THABOUREY donne pouvoir à Julita SALBERT  
Michel PASSANT donne pouvoir à Claudine MORVAN  
Agnès TELLIER donne pouvoir à Chantal VILLALARD  
Jean-Dominique GILLIS donne pouvoir à Michel VRAY  
Marie-Claude CRESPIEN donne pouvoir à Odile JOUSSET  
Rémi DU PELOUX donne pouvoir à Alexandre DOHY  
Frédéric PASCAL donne pouvoir à Roland GUICHARD  
Françoise CHAUMERLIAC donne pouvoir à Pierre BEMELS

### Etaient absents excusés :

Béatrice DUMESNIL, Norbert-Oliver TEMBO, Anne TIEVANT, Céline CAUDRON

Secrétaire de séance : Sandrine SAINT-DENIS

### 1 Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 mars 2018

Le projet de procès-verbal de la séance du 9 mars 2018 ayant été transmis avec la convocation de la présente réunion, aucune observation ou modification n'a été adressée à la C.C.V.O.3 F. à ce jour.

Le Conseil Communautaire approuve donc à la majorité des membres votants, le procès-verbal du 9 mars 2018.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	36	1	0

### 2 Compte Administratif 2017

#### Délibération n°2018/04/01

Il est proposé aux membres du Conseil de prendre connaissance du compte administratif 2017 de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts tel que présenté dans le tableau suivant :

Section d'investissement :	Réalisations	Restes à Réaliser (RAR)	TOTAUX
Dépenses de l'exercice 2017	302 181,25	733 528,10	1 035 709,35
Recettes (a+b)	748 545,46	85 689,00	834 234,46
Recettes de l'exercice 2017 dont affectation (a)	645 750,08		
Excédent antérieur (recettes) (b)	102 795,38		
Résultat de l'exercice 2017	343 568,83		
Résultat global d'Investissement	446 364,21	-647 836,10	-201 474,89

<b>Section de fonctionnement :</b>			
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>6 426 567,16</b>		6 426 567,16
<b>Recettes (a+b)</b>	<b>6 705 619,77</b>		6 705 619,77
Recette de l'exercice 2017 (a)	6 366 916,66		
Excédent antérieur après affectation (recettes) (b)	338 703,11		
<b>Résultat de l'exercice de fonctionnement (hors excédent antérieur)</b>	<b>-59 650,50</b>		
<b>Résultat global de Fonctionnement excédentaire</b>	<b>279 052,61</b>		<b>279 052,61</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>725 416,82</b>		
<b>Résultat global de clôture (solde réalisation RAR)</b>			<b>77 577,72</b>

Monsieur le Président Roland GUICHARD cède sa place à Monsieur le doyen d'âge Jean-Louis DELANNOY, Vice-Président, quitte la salle et ne prend pas part au vote,

**Le Conseil Communautaire,**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le Compte Administratif de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 forêts tel qu'il est constaté un résultat global de clôture excédentaire de 77 580,72 € ;
- de constater la conformité des résultats du compte administratif avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal.

	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
<b>VOTES</b>	36	0	0

**3 Compte de Gestion 2017**

**Délibération n°2018/04/02**

Monsieur le Président Roland GUICHARD, rapporteur, propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du Budget de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts 2017 du Receveur Municipal tel que présenté dans le tableau suivant :

<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	302 181,25
	Recettes	645 750,08
Résultat investissement exercice 2017		<b>343 568,83</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	6 426 567,16
	Recettes	6 366 916,66
Résultat fonctionnement exercice 2017		<b>-59 650,50</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2017</b>		<b>283 918.33</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	Résultat antérieur	102 795,38
	Résultat exercice 2017	343 568,83
Résultat global d'investissement		<b>446 364,21</b>
	Résultat antérieur	338 703,11

<b> FONCTIONNEMENT</b>		
Part affectée à déduire du résultat antérieur (c/1068)	Résultat exercice 2017	-59 650,50
Résultat global de fonctionnement		<b>279 052,61</b>
<b>RESULTAT GLOBAL 2017</b>		<b>725 416,82</b>

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Percepteur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

**Le Conseil Communautaire,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président Roland GUICHARD,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion 2017 établi par Monsieur le Receveur Municipal.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
<b>VOTES</b>	37	0	0

**4 Affectation du résultat 2017 – Budget de la CCVO3F**

**Délibération n°2018/04/03**

Après avoir constaté la conformité des résultats du compte administratif 2017 de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts et du compte de gestion établi par le Receveur municipal, Monsieur le Président Roland GUICHARD, rapporteur, présente au Conseil Communautaire l'affectation des résultats 2017 comme suit :

- les résultats de l'exécution du budget de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts en 2017 font ressortir un excédent de la section de fonctionnement de 279 052,61€ ainsi qu'un déficit en section d'investissement de 201 474,89€ ;
- il convient de proposer une affectation du résultat de la section de fonctionnement à hauteur de cet excédent ainsi qu'une affectation du résultat de la section d'investissement à hauteur de ce déficit.

**Le Conseil Communautaire,**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'affectation du résultat de la section de fonctionnement pour un montant de 77 577,72€ à l'article 002 au budget 2018 et le montant de 201 474,89 € est affecté à la section d'investissement à l'article 1068 du budget 2018.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
<b>VOTES</b>	37	0	0

**5 Vote des taux 2018**

**Délibération n°2018/04/04**

L'article 27 des statuts stipule que le régime fiscal de la communauté de communes est celui de la fiscalité additionnelle.

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, il a été dit que la CCVO3F poursuivrait la prise en charge de la totalité du FPIC, attribuerait un fonds de concours aux communes et embaucherait un chargé de mission pour satisfaire aux demandes des dernières compétences transférées, et par conséquence de réajuster les taux.

**Le Conseil Communautaire,**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur le Président Roland GUICHARD,

Après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- de fixer, pour l'exercice 2018, le taux de chacun des quatre impôts directs, comme suit :

	<b>Taux 2018</b>
Taxe d'habitation :	<b>1,65 %</b>
Taxe sur le foncier bâti :	<b>1,28 %</b>
Taxe sur le foncier non bâti :	<b>5,40 %</b>
Contribution Foncière des Entreprises	<b>1,79 %</b>

	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
<b>VOTES</b>	33	0	4

**6 Vote de la TEOM 2018**  
**Délibération n°2018/04/05**

L'article 27 des statuts stipule que le régime fiscal de la communauté de communes est celui de la fiscalité additionnelle.

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la CCVO3F fixe le taux de la TEOM et perçoit ladite taxe.

**Le Conseil Communautaire,**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur le Vice-Président Didier DAGONET,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer, pour l'exercice 2018, le taux de la TEOM, comme suit :

<b>Communes</b>	<b>Taux 2018</b>
Béthemont la Forêt	9.80
Chauvry	9.90
L'Isle Adam	8.01
Mériel	11.07
Méry-sur-Oise	9.71
Nerville-la-Forêt	12.42
Parmain	8.54
Presles	10.78
Villiers-Adam	11.42
<b>Produit 2018 attendu</b>	<b>4 312 335€</b>

	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
<b>VOTES</b>	37	0	0

**7 Budget Prévisionnel 2018**  
**Délibération n°2018/04/06**

Le budget prévisionnel de l'exercice 2018 est proposé et établi comme suit, en équilibre des recettes et des dépenses :

FONCTIONNEMENT

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2018</b>
Contributions et taxes	2 269 918,26 €
Office de tourisme 4 communes	80 000,00 €
Produits de service : portage	
Participation des familles AAGV	5 000,00 €
Mise a dispo DGS + Chargé de missions	50 615,02 €
Dotation (DGF, CAF...)	131 950,00 €
Dons (FJB)	1 500,00 €
Amortissement subvention	10 000,00 €
Participation Méry sur Oise	183 000,00 €
Atténuation de charges	- €
Résultat antérieur N-1	77 577,72 €

Alloc. Compensatrice (TH)	2 000,00 €
<b>TOTAL avant TEOM</b>	<b>2 811 561,00€</b>
Taxe Enlèvement des ordures ménagères	4 312 335,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 123 896,00 €</b>

DEPENSES	BP 2018
Fluides AAGV	14 513,25 €
Maintenance AAGV	30 000,00 €
Dépôts sauvages et tags	73 500,00 €
Maintenance téléalarme et caméras	74 300,00 €
Etude vidéo protection	13 500,00 €
Etude mutualisation	11 000,00 €
Fête des jeux en bois	16 459,00 €
Honoraires rémunération intermédiaires	- €
Publicité relations publiques	7 000,00 €
Déplacements, missions, réceptions	1 850,00 €
Frais postaux et communications	5 500,00 €
Frais divers administration générale (fourniture, locaux, véhicule, assurance...)	51 921,00 €
Frais de personnel	277 097,75 €
Fourrière animale	17 000,00 €
Contribution SMOVON	60 000,00 €
GEMAPI (syndicat)	227 396,00 €
Droits d'entrée piscine	20 000,00 €
NTIC	3 500,00 €
Subventions (OT, Fête campagne, Harmonie)	175 000,00 €
FPIC	1 176 000,00 €
FNGIR	332 500,00 €
Subvention CEEVO	3 000,00 €
Autres charges exceptionnelle	8 579,00 €
Portage de repas	
Dotation aux amortissement	7 301,83 €
Versement section investissement	204 643,17 €
<b>TOTAL avant TEOM</b>	<b>2 811 561,00€</b>
Participation Tri Or Tri Action	4 312 335,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 123 896,00 €</b>

#### INVESTISSEMENT

RECETTES	BP 2018	BP 2018 + RAR
FCTVA	37 995,85 €	90 517,90 €
Subvention CD 95	4 000,00 €	4 000,00 €
Réserve parlementaire	- €	- €
Subvention CR IDF (Fonds propreté/ingénierie)	20 000,00 €	53 030,00 €
Dotation amortissement	7 301,74 €	7 301,83 €
Virement fonctionnement	204 643,17 €	204 643,17 €
Part résultat de fonctionnement au déséquilibre	201 474,89 €	201 474,89 €

Résultat N-1	446 364,21 €	446 364,21 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>921 779,86 €</b>	<b>1 007 332,00 €</b>

DEPENSES	BP 2018	BP 2018 + RAR
Fonds de concours	173 941,00 €	438 590,82 €
Participation SMOVON	- €	468 878,28 €
Frais d'étude (PCAET)	40 000,00 €	40 000,00 €
Logiciel	1 380,00 €	1 380,00 €
Frais annonce travaux	2 500,00 €	2 500,00 €
Matériel bureau informatique vidéo protection	- €	2 982,90 €
Mobiliers	- €	- €
Autres dépenses mobilières (sites dépôts sauvages)	43 000,00 €	43 000,00 €
Provisions dépenses imprévues		
Provision Amortissement des subventions	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>269 441,00 €</b>	<b>1 007 332,00 €</b>

**Le Conseil Communautaire,**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur le Président Roland GUICHARD,

Après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- **d'approuver** le budget primitif 2018 de la CCVO3F arrêté ainsi qu'il suit, en dépenses et en recettes pour un total de :

Section de fonctionnement : 7 123 896,00 €

Section d'investissement : 1 007 332,00€

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
<b>VOTES</b>	33	0	4

**8 Fonds de Concours 2018**

**Délibération n°2018/04/07**

Les fonds de concours accordés par la Communauté de Communes aux communes adhérentes sont autorisés par l'article L.5214-16 –V du Code Général des Collectivités Locales sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- le fonds de concours doit obligatoirement financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours,
- le Conseil Communautaire et les Conseils Municipaux concernés doivent prendre des délibérations concordantes, à la majorité simple.

**Il est proposé au Conseil Communautaire** d'accorder aux communes qui en feront la demande et dans le respect des conditions définies, un fonds de concours destiné à financer une partie des dépenses liées aux travaux de voirie (limité aux travaux de réfection de chaussées, de bordures et de trottoirs), aux dépenses d'équipements de sécurité et à celles liées à la mise aux normes PMR des sites des différentes communes.

Les conditions pour bénéficier du fonds de concours :

- les travaux doivent faire l'objet d'une inscription au budget d'investissement de l'exercice de la commune qui en fait la demande ;
- le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- des délibérations concordantes exprimeront l'accord à la majorité simple, du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal

après accord des assemblées délibérantes, le fonds de concours sera réglé sur présentation des justificatifs de dépenses.

**Le Conseil Communautaire,**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur le Vice-Président Pierre BEMELS,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer un forfait aux communes, selon le détail suivant :

Fonds de concours par communes	BP 2018
Béthemont la Forêt	10 500,00 €
Chauvry	8 000,00 €
L'Isle-Adam	30 000,00 €
Mériel	21 000,00 €
Méry sur Oise	27 000,00 €
Nerville-la-forêt	15 000,00 €
Parmain	23 000,00 €
Presles	20 000,00 €
Villiers Adam	18 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>172 500,00 €</b>

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
<b>VOTES</b>	37	0	0

#### 9 Subvention à l'Harmonie Intercommunale et la Fête de la Campagne

##### Délibération n°2018/04/08

##### Harmonie Intercommunale

Depuis sa création en 2006, l'Harmonie intercommunale a bénéficié d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Cette subvention permet à cet organisme de financer l'achat d'instruments de musique et des partitions, d'indemniser le chef d'orchestre et de participer aux frais de déplacement.

##### La Fête de la Campagne

Par ailleurs, la CCVO3F se propose d'apporter un concours financier dans le cadre de la préparation de la Fête de la Campagne.

Madame VILLALARD indique que cette manifestation se déroule tous les deux ans depuis quelques temps.

##### **Le Conseil Communautaire,**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur le Président Roland GUICHARD,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 d'un montant de 7.000,00 € à l'Harmonie Intercommunale ;

Il est précisé que Monsieur le Vice-Président Didier DAGONET ne souhaite pas participer au vote, étant lui-même Trésorier de l'association Harmonie Intercommunale.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
<b>VOTES</b>	36	0	0

- d'accorder une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 d'un montant de 2.000,00€ pour la préparation de la Fête de la Campagne.

Il est précisé que Madame Chantal VILLALARD – Conseillère Communautaire, ne souhaite pas participer au vote, étant elle-même Présidente de l'association Fête de la Campagne.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
<b>VOTES</b>	36	0	0

#### 10 Contrat rural : Villiers-Adam

##### Délibération n°2018/04/09

Monsieur Pierre TORCHON, rapporteur, explique aux membres du Conseil que dans le cadre du plan ADAC, la commune de Villiers-Adam a décidé de conclure un contrat rural avec le Conseil Départemental du Val d'Oise et le Conseil Régional d'Ile-de-France.

Le projet faisant l'objet de ce contrat est la construction d'un bâtiment des services publics.

Ce bâtiment n'a pas vocation à remplacer la mairie actuelle, mais à rendre un service au quotidien à la population et plus accessible à tous.

Sur une surface de 90 m<sup>2</sup> au sol et un seul niveau, il regroupera les services administratifs de la commune et l'agence postale, et sera construit au centre du village.

Les mariages, séances du Conseil Municipal et autres manifestations se dérouleront dans la Mairie actuelle.

#### **Le Conseil Communautaire,**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de bien vouloir se prononcer sur le projet de contrat rural présenté par la commune de Villiers-Adam.

	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
<b>VOTES</b>	37	0	0

#### 11 Approbation des statuts de l'Entente Oise Aisne

##### Délibération n°2018/04/10

Monsieur le Vice-Président Pierre-Edouard EON rappelle qu'à la suite du désistement du SMBO pour la prise en charge de la compétence Prévention des inondations, il a été convenu de transférer la compétence à l'Entente Oise Aisne.

Une délibération a été prise en ce sens lors du dernier Conseil Communautaire du 9 mars 2018 sous le n° 2018/03/06.

Afin de finaliser ce transfert, la CCVO3F doit approuver les statuts de l'Entente Oise Aise et désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, et ce pour siéger au comité syndical de l'EPTB.

#### **Le Conseil Communautaire,**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de bien vouloir approuver les statuts de l'Entente Oise Aisne, tels qu'annexés ;
- de désigner un représentant titulaire Mme Chantal VILLALARD (Conseillère Communautaire – l'Isle-Adam) et un représentant suppléant (Vice-Président – Maire de Presles), au sein de l'Entente Oise Aisne.

	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
<b>VOTES</b>	37	0	0

#### 12 Demande de subvention au Conseil Départemental

##### Délibération n°2018/04/10

Monsieur Pierre TORCHON, rapporteur, indique que le Département du Val d'Oise soutient les projets d'investissement des acteurs territoriaux via un appel à projets touristiques innovants.

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F) se porte candidate.

Notre EPCI regroupe aujourd'hui 9 communes dont certaines sont situées sur les rives de l'Oise (L'Isle Adam, Méry-sur-Oise, Parmain, Mériel) et d'autres dites « forestières » (Presles, Villiers-Adam, Nerville-la-Forêt, Béthemont-la-Forêt) bordées par les forêts domaniales de l'Isle Adam, Carnelle et Montmorency.

Outre les forêts et la vallée de l'Oise, notre territoire s'étend sur d'autres sites naturels d'importance comme la Vallée de Chauvry et le Parc naturel régional du Vexin français.

Cette diversité de paysages est un atout considérable pour notre territoire et l'intercommunalité entend bien valoriser ce patrimoine à travers son projet.



La réalisation de ces 3 parcours balisés empruntant les routes, les chemins forestiers, les bords de rive du territoire de la CCVO3F est un moyen de faire connaître notre patrimoine culturel par la traversée de décors divers et variés avec le passage sur des sites remarquables et incontournables, dans un cadre familial tout en mêlant sport et loisirs.

Cette opération se déroulerait entre 2018 et 2020 avec un premier parcours inauguré fin 2018.  
Le projet est estimé à 35 188€ et le conseil départemental subventionnerait 25% soit 8 797€.

**Le Conseil Communautaire,**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter l'appel à projets touristiques innovants en Val d'Oise à la hauteur de 25% du montant du projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce projet.

	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
<b>VOTES</b>	37	0	0

**13 Marché Alarme / Centrale Intrusion**

**Délibération n°2018/04/10**

Monsieur le Vice-Président Pierre BEMELS, rapporteur, rappelle que dans le cadre de ses statuts, la CCVO3F a en charge la maintenance, l'entretien et la télésurveillance des centrales d'alarme anti-intrusion.

En 2017, la dépense pour cette activité a été de plus de 50 K €.

Afin de respecter le code des marchés publics, la communauté de communes a effectué une mise en concurrence.

Une consultation doit être élaborée sur la base d'une procédure adaptée ouverte :

- ✓ l'entretien, la maintenance et la télésurveillance des installations d'alarme intrusion des communes de la CCVO3F, pour une période d'une année reconductible deux fois et pour un montant annuel de :
  - mini : 40 000 €HT
  - maxi : 57 500 € HT la première année
  - mini : 50 000 €HT
  - maxi : 70 000 € HT pour les 2 années suivantes

Les offres des candidats ont été analysées et soumises à la commission d'appel d'offres.

**Le Conseil Communautaire,**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes à signer le marché suivant :  
« Maintenance et entretien des centrales intrusions des bâtiments communaux et télésurveillance »  
Entreprise retenue : INEO Industrie et Services IDF  
Montant : 23 813,55 € HT la première année et 28 177,54 € HT l'année suivante.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la CCVO3F.

	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>CONTRE</b>
<b>VOTES</b>	37	0	0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 heures 10.

le Président de la Communauté de Communes,  
  
Communité de Communes  
de la Vallée de l'Oise  
et des Trois Forêts  
Roland GUICHARD.